



NAITRE ET VIVRE

Association nationale reconnue d'utilité publique – loi 1901
5 rue la Pérouse – 75116 Paris – Tél : 01 47 23 05 08- www.naitre-et-vivre.org

Association pour l'étude et la prévention de la mort inattendue du nourrisson et l'accompagnement des parents en deuil d'un tout petit

Paris, le 3 février 2012

Chers amis, administrateurs et adhérents,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint une invitation pour la tenue de notre assemblée générale 2012 qui aura lieu le samedi 31 mars.

Comme chaque année nous comptons sur votre présence et sur votre implication, afin de nous permettre, par votre adhésion et vos encouragements, de mener ensemble nos missions de prévention d'accompagnement et d'aide à la recherche.

Samedi 31 mars 2012
De 9 h 30 à 16h 30
5 RUE LA PEROUSE
RDC (Code d'accès de l'immeuble 52763)
75116 PARIS

En cas de problème pour nous joindre ce jour là, vous pouvez contacter Myriam MORINAY au 06 61 36 93 52.

Ordre du jour:

9H 40 :

Rapport moral et d'activité.

Rapport financier et affectation du résultat 2011.

Projets et budget prévisionnel 2012.

11H : Election / renouvellement des membres du CA pour la mandature 2009-2012. **Les candidats sont invités à se faire connaître auprès du bureau avant l'assemblée générale.**

12H00 : Réunion du nouveau CA. Election du bureau par le nouveau CA et élection du nouveau président ou de la nouvelle présidente.

14H – 16H : Intervention d'Elisabeth MARTINEAU, journaliste, co-fondatrice de l'association La Cause des Parents, animatrice sur le réseau national de RCF « A votre service – parentalité » et auteur du livre « Surmonter la mort de l'enfant attendu ». Co animation de cette intervention" à 2 voix" : la voix du parent et celle du professionnel à travers des extraits de correspondance. Dialogue de cœur à cœur sur le deuil périnatal.

<http://elisabethmartineau.wordpress.com/>

Modalité de déroulement :

Tout membre à jour de sa cotisation à titre individuel peut voter ou se faire représenter (cf. bulletin d'adhésion et pouvoir ci-joint).

Tout membre présent peut disposer en plus de sa propre voix d'un maximum de cinq pouvoirs.

La majorité requise pour les votes est la moitié des suffrages exprimés +1.

Conformément à une décision du conseil d'administration, **aucun remboursement** de frais de déplacement ne sera accordé **au titre de la participation à l'assemblée générale.**

Le Conseil d'Administration nouvellement constitué se réunira à l'issue de la matinée pour l'élection du bureau 2012 de l'association.

Un café de bienvenue vous sera offert à votre arrivée, et nous partagerons des pizzas à midi. Afin d'organiser au mieux votre accueil, nous vous remercions de nous confirmer votre présence à l'aide du coupon détachable ci-dessous ou par mail.

Bien cordialement

Charlotte Barrés-Gaudin

COUPON REPONSE à détacher ou à recopier et à retourner à

Association Naitre et Vivre – 5 rue de La Pérouse- 75116 PARIS/ contact@naitre-et-vivre.org

NOM :

Prénom :

Assistera à l'AG

n'assistera pas à l'AG et envoie le pouvoir ci-joint

Souhaite se présenter : au conseil d'administration

au bureau

POUVOIR

Assemblée Générale Ordinaire NAITRE ET VIVRE du 31.03.2012

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse:

en qualité de membre, à jour de ma cotisation 2011, de l'association Naître et Vivre donne pouvoir à :

Nom :

Prénom :

Adresse:

à effet de me représenter et de participer aux votes et décisions en mon nom à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association nationale Naître et Vivre du 31.03.2012

A :

le :

Signature du mandant

Précédée de "Bon pour pouvoir"

Signature du mandataire

Précédée de "Bon pour acceptation"

Formulaire d'adhésion/don Association Naître et Vivre

Nom:

Prénom :

:

@:

Téléphone :*

(*) : Facultatif

 :

Adhère ou renouvelle son adhésion à l'association Naître et Vivre pour une durée de 1 an (Montant 15€)

Souhaite faire un don de :

Mode de règlement

Par chèque à l'ordre de l'association Naître et Vivre

Par paiement électronique sur le site internet : <http://www.naitre-et-vivre.org/>

Un reçu fiscal vous sera adressé à la réception de ce bulletin.

En soutenant l'association, 66 % de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si vous faites un don de 100 euros par ex. 66 % sont déduits et votre dépense n'est que de 34 euros.

Ces documents sont à faire parvenir soit :

Par courrier : NAITRE ET VIVRE - 5 rue La Pérouse 75116 PARIS

Par mail sur bureau@naitre-et-vivre.org